CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC

BIEN D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$ ALIÉNÉ PAR LA MUNICIPALITÉ AUTREMENT QUE PAR ENCHÈRE OU SOUMISSION PUBLIQUE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Port-Cartier, donne avis que la municipalité a aliéné comme suit, autrement que par enchère ou soumission publique, le bien ci-après décrit, d'une valeur supérieure à 10 000 \$:

Bien		Nature de l'acte	Prix / Contrepartie	Acquéreur
Nº de lot pour le terrain (du cadastre du Québec, en la circonscription de Saguenay)	Adresse civique	d'aliénation	(taxes applicables en sus)	
4 693 185	84, rue de la Rivière Port-Cartier Qc G5B 1R1 (Terrain vacant)	Vente	22 700 \$	Dominique ROUSSY PAQUET

DONNÉ À PORT-CARTIER, ce 11^e jour du mois de juillet 2024.

La greffière,

Me Ariane CAMIRÉ

AC/rlb